

Histoire de l'émigration  
européenne, asiatique et  
africaine au XIXe siècle : ses  
causes, ses caractères, ses  
effets / [...]

Duval, Jules (1813-1870). Auteur du texte. Histoire de l'émigration européenne, asiatique et africaine au XIXe siècle : ses causes, ses caractères, ses effets / par M. Jules Duval,.... 1862.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

mande et des provinces rhénanes. Ces succès sont dus, outre les avantages de position et de nationalité, aux soins que les deux villes de Brême et de Hambourg ont déployés pour attirer et protéger les émigrants, au loin comme de près.

Toutes les grandes lignes de navigation qui relient aujourd'hui Brême et Hambourg avec l'Australie, la Californie, les Antilles et les États-Unis, ont dû aux expéditions d'émigrants leur création et leurs progrès, et toutes ont si bien réussi, que longtemps on les vit, à chaque campagne nouvelle, croître en nombre et en importance. Par les relations commerciales qu'elles développent au loin, l'Allemagne entre en communauté d'échanges avec le monde entier, et c'est ainsi que l'émigration rachète, par d'éminents et fructueux services, les pertes d'hommes et d'argent dont ses adversaires veulent la rendre responsable. Il n'y a de coupable que la politique qui fait aux émigrants une situation douloureuse dans la patrie allemande : le reste est dû au malheur des situations économiques et des calamités naturelles, ou à des vocations providentielles.

---

## CHAPITRE XX.

### La France.

De l'Allemagne nous rentrons en France : ici l'émigration, en proportion quelque peu forte, date du xvii<sup>e</sup> siècle. Elle fonda et peupla nos colonies du Canada et de la Louisiane, celles des Antilles et de la mer des Indes, tant par les chefs qui portèrent en ces pays lointains le drapeau français que par les *engagés* qui les cultivèrent. La révocation de l'Édit de Nantes provoqua une émigration religieuse et la révolution française une émigration politique, qui dispersèrent, l'une et l'autre, les enfants de la patrie à travers le monde, avec cette différence que les émigrés de la révolution rentrèrent au bout de quelques années, tandis que les émigrés de la religion con-

damnés à un exil irrévocable, au nombre de 3 à 400,000, devinrent à l'étranger les souches de familles dont un grand nombre subsistent encore, enrichies par le travail de l'industrie ou éminentes par les fonctions publiques et les titres scientifiques ou littéraires.

Après les événements de 1815, des hommes qui se considéraient comme vaincus et proscrits avec l'empire, pensèrent à créer, en Amérique, une colonie de refuge et de liberté. Ils choisirent la Louisiane d'abord, puis le Texas où ils fondèrent, sous la conduite des généraux Lallemand et Rigaud, l'établissement du *Champ d'Asile*, qui réunit dans son enceinte fortifiée 300 émigrés français ou étrangers ayant servi dans l'armée française. L'installation était achevée dans l'été de 1818, et l'on se disposait aux travaux de défrichement et de culture, l'on s'était assuré l'amitié des sauvages voisins, lorsqu'un parti d'Espagnols vint sommer les colons d'évacuer le territoire. Ceux-ci ne se croyant pas en état de résister, et ne daignant pas négocier, abandonnèrent leurs campements et se retirèrent dans l'île de Galveston à portée du littoral. Une tempête vint aggraver leur malheur en détruisant, sous leurs yeux, plusieurs navires qui renfermaient leurs vivres. La pêche et la chasse ne purent écarter longtemps le danger imminent de la famine. Leurs ressources pécuniaires, qu'avait accrues une souscription ouverte en France, s'épuisait avec une inquiétante rapidité, au mois d'octobre 1818 ils durent se résigner à abandonner un pays où le malheur les avait frappés, mais dont ils avaient, les premiers peut-être entre les émigrants européens, pressenti les futures destinées. Quelques colons restèrent en Amérique, en Louisiane ; le plus grand nombre rentra en France, et y recueillit des témoignages de sympathie pour son courage supérieur à sa prévoyance.

A la même époque, une entreprise qu'inspiraient des sentiments moins honorables, entraînait par de fallacieuses promesses, dans les parages du cap Vert, une centaine d'émigrants français, qui périsaient, à terre ou en mer, à Gorée ou à Dakar, victimes d'un climat que la spéculation n'avait songé à vaincre par aucune prévoyance.

Ces échecs détournèrent les esprits de toute nouvelle tentative

d'émigration lointaine jusqu'en 1829, où se forma à Paris, sous la présidence de MM. Laisné de Villelevêque, questeur de la chambre des députés, et avec le concours de MM. Baradère et Giordan, un projet de colonisation au Mexique, dans l'isthme de Tehuantepec, au lieu de Goazacoalcos. Par un décret du 3 juillet 1828, le général Santa-Anna, « convaincu des avantages et de l'utilité qui doivent résulter pour l'État et pour la fédération, de la population et de la culture d'un aussi intéressant pays par des familles laborieuses, amenées du dit royaume (de France) dans le dit isthme, défrayées, pourvues, fournies, soutenues et entretenues conformément aux dispositions de la dite loi, leur accorda et concéda 300 lieues carrées de terrain..., bien entendu que ces terrains leur sont accordés et concédés sous la condition expresse et formelle que les entrepreneurs s'engageront à remplir la promesse qu'ils font, d'établir et d'encourager la culture de la vigne, de l'olivier, de la soie et des autres produits qu'ils indiquent dans leur demande, et d'y amener à leurs frais... 500 familles au moins de deux nations différentes, toutes d'une complexion robuste, de bonne vie et mœurs, et laborieuses, dans le terme et délai de trois ans... » En exécution des engagements ci-dessus, la Société expédia, du mois de novembre 1829 à juin 1830, trois navires qui partirent du Havre, emportant 328 émigrants à la destination de Goazacoalcos. L'année 1831 n'était pas expirée, que la colonie était en pleine dissolution, et les colons se sauvaient, maudissant les hommes dont les promesses les avaient attirés dans ces déserts où rien n'avait été préparé pour les recevoir, où la réalité donnait de terribles démentis aux mirages des prospectus. Les promoteurs de l'entreprise récriminèrent à leur tour contre les colons. Quoiqu'il en fût, l'œuvre avait avorté, et quelques années après, M. Giordan essayait vainement de la ranimer.

En ce temps la prise d'Alger, prélude imprévu de la révolution de juillet, venait donner une autre direction aux esprits en quête d'inconnu. L'Algérie s'offrait à tous les mécontentements et à toutes les espérances, comme une terre d'émigration et de colonisation. La population française s'y porta, tantôt spontanément, tantôt sur les

invitations du pouvoir, non par foules précipitées, mais par une lente infiltration qui a successivement amené l'élément français dans l'Afrique septentrionale à un chiffre de 120,000 habitants.

Un courant opposé conduit un assez grand nombre de Français sur les rives de la Plata; les mines d'or de la Californie en ont attiré quelques milliers; des individus isolés ou en groupes épars, se dispersent dans tous les pays du monde, pour y prendre ou conquérir des rangs élevés dans l'armée, l'enseignement, les arts, le sacerdoce, les travaux publics, le commerce, l'éducation privée, etc. Ils forment dans la plupart des pays étrangers de petites colonies qui se distinguent par la langue, l'esprit et le caractère, sans que tous ces départs constituent une émigration de quelque importance. La plupart d'ailleurs de ces éloignés volontaires conservent l'esprit de retour: beaucoup reviennent en effet; et enfin ceux qui manquent définitivement sont remplacés, en nombre supérieur peut-être, par les étrangers qui prennent racine en France, après y avoir été attirés par les affaires ou les plaisirs. En résumé, le phénomène de l'émigration présente, en France, un intérêt plutôt scientifique que politique ou social, comme le prouvent les documents précis, en petit nombre, qui ont été publiés sur ce sujet.

Le nombre des personnes auxquelles il a été délivré des passeports avec *projet d'établissement au dehors*, et que l'on peut en conséquence considérer comme émigrants, a été :

En 1853 de	9,694	dont pour l'Algérie.	4,437
1854	18,079	—	7,684
1855	19,957	—	9,802 (alias, 4,745)
1856	17,997	—	8,564
1857	18,800	—	7,992
1858	13,813	—	4,809

Les dix départements qui ont fourni le plus grand nombre d'émigrants ont été :

	En 1857.	En 1858.
1. Basses-Pyrénées . . . . .	1,937	1. Haut-Rhin. . . . . 1,203
2. Seine. . . . .	1,863	2. Bouches-du-Rhône. . . . . 1,164
3. Bouches-du-Rhône. . . . .	1,458	3. Seine. . . . . 1,121

4. Hautes-Pyrénées . . . . .	1,287	4. Basses-Pyrénées . . . . .	1,103
5. Haut-Rhin. . . . .	1,107	5. Gironde . . . . .	576
6. Pyrénées-Orientales . . . . .	915	6. Hautes-Pyrénées. . . . .	567
7. Haute-Garonne. . . . .	936	7. Bas-Rhin. . . . .	466
8. Bas-Rhin . . . . .	879	8. Haute-Garonne. . . . .	450
9. Gironde. . . . .	694	9. Aude . . . . .	443
10. Aude. . . . .	488	10. Pyrénées-Orientales. . . . .	422

Viennent ensuite le Doubs, la Haute-Saône, l'Hérault, le Gers, la Drôme, les Côtes-du Nord, le Gard, les Vosges, la Meurthe, etc.

Le classement diffère suivant que l'on considère les départs pour l'Algérie ou les départs pour l'étranger.

Voici les dix départements qui ont fourni, en 1858, le plus d'émigrants : 1<sup>o</sup> pour l'étranger ; 2<sup>o</sup> pour l'Algérie.

Étranger.		Algérie.	
Haut-Rhin. . . . .	1,139	Bouches-du-Rhône . . . . .	587
Basses-Pyrénées. . . . .	1,050	Seine . . . . .	520
Bouches-du-Rhône . . . . .	627	Aude . . . . .	443
Seine . . . . .	601	Pyrénées-Orientales. . . . .	235
Gironde . . . . .	576	Haute-Garonne . . . . .	207
Bas-Rhin. . . . .	466	Vaucluse . . . . .	188
Doubs. . . . .	400	Hautes-Pyrénées. . . . .	180
Hautes-Pyrénées. . . . .	387	Haute-Saône . . . . .	162
Haute-Garonne . . . . .	243	Basses-Pyrénées. . . . .	153
Côtes-du-Nord . . . . .	218	Ariège. . . . .	148
Cantal. . . . .	191	Tarn . . . . .	126

L'examen de ces tableaux constate que, en écartant le département de la Seine, rendez-vous commun de tous les éléments mobiles de France, l'émigration française se développe dans trois foyers principaux, l'Alsace, le pays basque, le littoral de la Méditerranée.

L'émigration alsacienne a son centre dans le Haut-Rhin, d'où elle rayonne tout autour d'elle dans le Bas-Rhin, le Doubs, la Haute-Saône, et se fait même sentir dans la Lorraine allemande. Elle se rend aux États-Unis.

L'émigration basque a son centre dans les Basses Pyrénées, d'où elle s'étend dans les Hautes-Pyrénées et le Gers ; à la même impulsion se rattache celle de la Gironde, quoique séparée par les Landes,

parce que Bordeaux est un des ports d'embarquement du sud-ouest de la France pour la Plata, destination commune de tous les partants.

L'émigration méditerranéenne a son centre ou plutôt son point d'attache à Marseille, et recrute dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, plus encore que dans l'Hérault, le Gard et le Var : elle se dirige sur l'Algérie.

Placée sur la ligne de partage entre le bassin de l'Océan et celui de la Méditerranée, la Haute-Garonne envoie des deux côtés.

Hors de ces zones, les déplacements intérieurs se bornent à quelques nombres peu élevés, témoignages d'inspirations isolées et individuelles, plutôt que d'influences générales et collectives ; et ces déplacements se limitent d'ordinaire à des mouvements des campagnes vers les villes, des départements vers Paris, qui constituent les émigrations intérieures.

Comme le régime politique et économique de la France est le même dans tout l'empire, ces variations d'un département à l'autre ne peuvent s'expliquer que par des causes locales, toutes très-manifestes.

En Alsace, le principe d'émigration n'est autre que l'esprit allemand, caractéristique de la race tout entière qui la porte, par un instinct, inexplicable pour qui ne reconnaît pas les vocations naturelles, à visiter, peupler et cultiver le monde. On peut dire seulement que l'esprit d'indépendance personnelle, qui lui est propre, souffre plus vivement que d'autres de la centralisation excessive qui absorbe la famille et la commune dans l'État, et que ses mœurs patriarcales, qui l'invitent à s'entourer d'un cortège de nombreux enfants<sup>1</sup> ont besoin de plus d'espace que n'en peuvent accorder aux nombreuses familles les sociétés qui approchent de leur maximum de population.

<sup>1</sup> Les deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin se distinguent entre tous par la fécondité des mariages. Tandis qu'en France la moyenne générale des enfants par famille n'est que de 3,52; elle est de 4 et 5 à Colmar et Schélestadt. Aussi tandis que de 1836 à 1846 l'augmentation de la population par l'excédant des naissances sur les décès est en moyenne de 2 à 4 1/2 pour 100 par département, elle est dans le Haut et le Bas-Rhin de 9 et 10 pour 100.

Le même sentiment patriarcal remplit l'âme des Basques, et il s'y fortifie d'un goût très-prononcé d'aventures, ou plutôt de hardies entreprises que le voisinage de la mer éveilla de tout temps dans les populations riveraines du golfe de Gascogne.

Quant à l'émigration méditerranéenne, elle s'explique par l'Algérie, qui la sollicite, et dont le recrutement gagne de proche en proche, à l'ouest, l'Ariège et le Tarn ; au nord, le Vaucluse et la Drôme ; plus au loin, par une raison locale qui sera tout à l'heure expliquée, la Haute-Saône.

A part ces mouvements d'un cadre et d'une intensité peu étendus, l'expatriation n'est, en France, qu'une exception dont la rareté étonne au milieu de l'entraînement de notre temps vers les pays lointains. On l'a souvent expliqué par l'attachement des Français au sol natal, leur goût de stabilité, leurs habitudes un peu casanières : explication fort contestable, en se rappelant que les Gaulois étaient renommés, au contraire, par leur humeur vagabonde, qui les conduisit partout : en Italie, en Grèce, en Asie et en Afrique. Les Francs, une tribu de nomades germains, ne durent pas mêler au sang gaulois le lest de l'immobilité : aussi l'histoire moderne montre-t-elle dans les Français les dignes fils des Gaulois, greffés de Francs. Quel peuple fut emporté avec plus d'élan vers les croisades, ces migrations belliqueuses autant que religieuses du moyen âge ? Et si depuis la renaissance ils s'attardent un peu dans la carrière des découvertes et de la colonisation, retenus qu'ils sont par les guerres civiles, dès que la monarchie victorieuse rend le calme à la nation, les Français se précipitent vers l'Amérique découverte par Colomb, et dans l'Orient, ouvert de nouveau par Gama et Albuquerque. Cartier, Champlain, La Salle, d'Enambuc, Flacourt, plus tard Labourdonnais et Dupleix, personnifient avec éclat le génie colonisateur de la race française ; elle proteste au surplus par l'éclat de ses expéditions maritimes et de ses missions catholiques contre cette réputation d'immuabilité sur le sol natal, qui est le triste privilège des animaux inférieurs et des végétaux. Il fut un temps où les colonies françaises ne le cédaient à aucune autre en nombre, en

étendue, en importance, en prospérité, attestant, par leur seule existence, que le patriotisme français se plaît aussi bien aux entreprises lointaines et difficiles de la marine et de la colonisation qu'aux succès de la guerre sur le continent.

Il faut donc chercher ailleurs que dans l'essence du caractère national ce déclin de l'esprit d'expansion qui se remarque dans le peuple français. Il provient surtout de la révolution et de l'empire qui, par l'aliénation des biens nationaux et par le Code civil, ont ouvert à tout le monde l'accès de la propriété territoriale. Tous les déshérités de l'ancien régime, cadets et pauvres, se sont pris d'amour pour la terre dont ils acquéraient une part, et s'y sont attachés avec la passion du propriétaire. C'est surtout le Code civil qui, en attribuant à tout héritier un droit à la propriété du sol, au lieu d'un droit personnel à l'héritage, qui suffisait à la justice, est venu amortir l'esprit d'émigration et de colonisation. Jusqu'à présent on peut prétendre que la France n'a recueilli que les bienfaits d'une telle politique, par l'élan admirable de toutes les forces vives du pays. A l'intérieur cependant le moment approche, s'il n'est déjà venu, où la nation qui s'absorberait tout entière dans l'administration et la culture de son territoire, tandis que les autres, et surtout sa rivale la plus redoutée, prennent possession du globe par les essaims de leurs peuples, se trouverait un jour dans une humiliante et dangereuse infériorité.

Là, suivant nous, est la vraie cause de l'absence d'émigration : elle se renforce du régime d'une centralisation excessive qui, embrassant tout et l'étreignant mal, étouffe en germe les entreprises fondées, comme la colonisation, sur l'essor des forces personnelles. Nous reléguons au second plan, sans les exclure tout à fait, d'autres raisons : la douceur du climat (il en est d'aussi doux en Allemagne) ; — les libertés civiques (elles sont plus grandes en Angleterre et en Suisse) ; — l'aménité des mœurs (on pourrait dire la mollesse ; mais les Français du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle brillaient plus encore de ce côté) ; — le travail partout abondant et bien payé (les tableaux de l'assistance publique ne ratifient pas ces consolantes

illusions). La meilleure excuse se tire de la densité de population (67 habitants par kilomètre carré), qui n'est pas en disproportion avec les forces productives de la France, et ne fait pas sentir encore l'aiguillon du paupérisme ; mais nous approchons de la limite, et il sera prudent de ne pas l'atteindre.

Malgré des proportions aussi modestes, l'émigration a soulevé, depuis plusieurs années, de vives plaintes de la part du conseil général des Basses-Pyrénées, au sein des pays basques, l'un des trois foyers de recrutement que nous avons constatés.

Autrefois, dit un écrivain qui a consacré une étude spéciale à ce sujet <sup>1</sup>, quelques jeunes gens, séduits par l'esprit d'aventure qui a toujours distingué le caractère des Béarnais et surtout des Basques, ou poussés par le désir de se dérober à l'obligation du service militaire, allaient chaque année chercher fortune en Espagne, au Brésil ou au Mexique ; mais le nombre des émigrants était assez restreint <sup>2</sup> pour que leur départ ne laissât pas un vide bien sensible dans la population. Il y a vingt-cinq ans, en même temps que se développait le courant qui entraîne les habitants des campagnes vers les grandes villes, un mouvement d'expatriation en masse vers la colonie de Montévidéo commença à se manifester dans les arrondissements de Mauléon et de Bayonne, par l'action d'une maison anglaise, connue sous le nom de Lafone et Wilson établie à Montévidéo, qui avait fondé une colonie dans la république de l'Uruguay. Les départs commencèrent en 1832 ; peu nombreux au début, ils se multiplièrent rapidement, malgré tous les efforts des autorités locales. En 1840, 1,575 individus prenaient des passeports pour Montévidéo ; en 1841, c'étaient 2,827, sans compter les départs pour l'Espagne où se rendaient clandestinement, en vue de s'embarquer au port du Passage, les jeunes gens qui voulaient échapper au service militaire. En 1844 et 1845 l'Algérie fit concurrence à la Plata, mais non pour longtemps.

<sup>1</sup> O'Quin, *Études sur le décroissement de la population dans le département des Basses-Pyrénées*, Pau, 1857.

<sup>2</sup> Ce nombre était plus considérable que ne le dit l'auteur. Dès le xvi<sup>e</sup> siècle, au témoignage de Bodin, près de 20,000 Français se rendaient annuellement en Espagne. Le plus grand nombre devait appartenir à la région citra-pyrénéenne.

Le courant reprit sa voie dès les années suivantes et l'a toujours conservée, variant dans ses fluctuations annuelles entre 3 et 6,000.

Préfets et conseils généraux se sont vainement mis à la traverse, et ont signalé aux ministres avec une éloquence infatigable, ce qu'ils appelaient la plaie de l'émigration : tous les ministres ont eu le courage de répondre qu'ils n'y pouvaient rien, les Français étant libres d'aller où bon leur semble. Seulement des mesures de police ont été prescrites pour assurer toutes garanties aux émigrants contre les excitations frauduleuses ; pour veiller à ce que nul débiteur du service militaire n'y échappât. C'était aux propriétaires du pays à faire le reste en multipliant les travaux à des prix assez élevés pour contrebalancer la tentation d'aller chercher ailleurs une meilleure fortune, et pour attirer des départements voisins une main-d'œuvre nouvelle en remplacement de celle qui fuyait.

Au sein du conseil général de la Haute-Saône, l'émigration algérienne a été aussi accusée d'enlever au département les bras qui lui étaient nécessaires. Ce conseil oubliait que, quelques années auparavant le préfet de ce même département<sup>1</sup> avait favorisé de tous ses efforts le départ pour l'Algérie des familles franc-comtoises, qui languissaient dans la misère. Ces familles ayant prospéré<sup>2</sup> il était bien naturel que leur nombre grossît.

D'après leur destination, les émigrants français se répartissaient ainsi dans les années 1857 et 1858.

	1857.	1858.		1857.	1858.
Algérie. . . . .	7,992	4,809	Espagne. . . . .	1,167	1,558
États-Unis. . . . .	3,602	2,156	Suisse. . . . .	324	720
Amérique du Sud. . . . .	3,275	2,510	Autres pays. . . . .	2,449	2,060

Les émigrants pour l'Algérie partent de Marseille : la plupart reçoivent des secours de route jusqu'au port d'embarquement et le passage gratuit. Ces dépenses sont supportées par le budget de l'Algérie, annexé au budget de la guerre.

Les émigrants pour les États-Unis s'embarquent généralement au

<sup>1</sup> M. Dieu.

<sup>2</sup> *Notes sur les colonies franc-comtoises de Vesoul-Bénian et Aïn-Sultan.*

Havre; une partie de ceux qui se rendent à la Nouvelle-Orléans s'embarque à Bordeaux.

C'est de Bordeaux et de Bayonne que partent les émigrants du midi de la France qui vont dans les États du Rio de la Plata.

En s'embarquant au Havre pour les États-Unis<sup>1</sup> les Alsaciens y rencontrent leurs frères d'origine, les Allemands venus des États limitrophes ou voisins de la frontière française, Bade, Wurtemberg, Hesse, Luxembourg, Bavière et Prusse rhénanes, et en même temps les Suisses tant allemands que français. La traversée se fait tantôt sur les navires américains qui sont venus chargés de coton, tantôt sur des navires français qui ont à faire des chargements en Amérique. Dans les deux cas, ce genre de transport, en supportant la moitié du fret, réduit en proportion la dépense à faire pour les importations<sup>2</sup> de marchandises.

Contrairement à un préjugé fort répandu aujourd'hui, les émigrants français sont admirablement appropriés aux exigences de la colonisation, et en supportent à merveille les épreuves. Les Basques, grands, sveltes, forts et adroits, sobres, durs à la fatigue, soit qu'ils se livrent à la culture, soit qu'ils pratiquent des métiers, sont le type des meilleurs colons. Les Gascons, moins bien doués peut-être pour la résistance au travail, y suppléent par une industrieuse habileté. Les montagnards de l'Ariège et du Tarn, les laboureurs des plaines de la Haute-Garonne, les vigneron du midi depuis Perpignan jusqu'à Draguignan, les cultivateurs d'oliviers, de mûriers, de garance, dans la Drôme et le Vaucluse, supportent la comparaison avec les travailleurs de tout pays<sup>3</sup>. Les Alsaciens participent à toutes ces vertus, et suppléent à ce qui leur manque par cette application sérieuse et patiente que rien ne lasse, et que relèvent un sens moral, une estime

<sup>1</sup> Les embarquements au Havre ont été en 1857 de 34,223

— — — 1858 18,370

— — — 1859 15,392

<sup>2</sup> Note sur les transports effectués par les ports d'émigration.— En 1855, 122 navires transportèrent des émigrants.

<sup>3</sup> Voir ce que dit de ces derniers M. de Gasparin dans son *Cours d'agriculture*.

du travail, un amour de la famille qui, en devenant français, n'ont rien perdu de leur cachet germanique.

De quelque province qu'ils soient originaires, les émigrants français se montrent intelligents, ardents, féconds en ressources, d'une gaieté et d'un entrain que n'abat aucune mésaventure. Plus qu'aucun autre peuple ils possèdent l'esprit et le sentiment de la sociabilité qui les rend d'un facile accommodement avec toutes les races, toutes les mœurs et toutes les couleurs. Aussi se firent-ils dans le nouveau monde des amis et des alliés parmi les sauvages dont ils épousaient volontiers les filles, et en Algérie ils s'accordent fort bien avec les Arabes et les Kabyles. Nulle nation n'a résolu avec le même bonheur le problème de cette entente cordiale de la sauvagerie et de la barbarie avec la civilisation.

La mobilité ou l'inconstance, que nous reprochent nos rivaux du dehors, se trouve en effet dans un assez grand nombre d'émigrants qui appartiennent à la bourgeoisie, et se lancent dans les chances de l'expatriation un peu à la légère : êtres déclassés qui cherchent leur place, et, ne la trouvant pas, courent de pays en pays et d'affaire en affaire. Dans le gros de l'émigration ils sont des exceptions, mais des exceptions peut-être plus nombreuses qu'en d'autres peuples, parce que notre système d'éducation universitaire multiplie plus qu'ailleurs les individus qui prennent en dédain la ferme ou l'atelier de leur père, sans devenir propres à des fonctions d'ordre supérieur.

L'aptitude des émigrants français à la colonisation est souvent méconnue, elle est même annulée, parce que l'on s'obstine, par un patriotisme malavisé, à les maintenir groupés ensemble dans une étroite union. Il est difficile qu'ils se plaisent dans une fraternité d'existence qui, pour leur sociabilité cosmopolite, paraît être l'isolement et les livre à des rivalités destructives de toute harmonie. Les Français ne déploient leurs précieuses facultés que lorsqu'ils sont mêlés à d'autres coopérateurs, surtout s'ils peuvent acquérir sur eux un certain ascendant. Dans une association pour le travail de la colonisation, ils prennent volontiers le rôle d'officiers, et ce n'est pas un signe d'infériorité, pas même un malheur quand il se trouve un

nombre suffisant de pionniers de toute autre nation se contentant du rôle plus modeste de sous-officiers et de soldats.

Les Français n'ont pourtant pas eu toujours à se louer de leurs émigrations : les désastres du Mississipi et de la Louisiane ont retenti au loin ; la perte de nos plus importantes colonies est une blessure non encore guérie, malgré la possession de l'Algérie, si difficile, paraît-il, à mettre en valeur. Tous ces malheurs et toutes ces difficultés se résument en un mot : l'absorption de l'individu par l'État. Quand l'État a été prévoyant, rare phénomène ! les colonies ont prospéré ; quand il les a livrées à des administrateurs incapables, indignes ou insoucians, elles ont dépéri et succombé sous les coups ennemis. Même avec une sollicitude loyale et vigilante, dès que l'État prétend devenir le pivot de la colonisation il amoindrit les forces individuelles, et la meilleure part des qualités propres à l'émigrant français, qui est l'esprit d'initiative, d'élan et d'aventure, s'évanouit. Le colon échoue, non par insuffisance des facultés nécessaires, mais parce que ces facultés ont été étouffées par trop de tutèle.

Les Français ont pourtant des défauts qui ajoutent pour eux aux difficultés naturelles de toute colonisation. Ils sont vains et par là blessent les susceptibilités étrangères presque autant que le fait la morgue britannique. La vie de famille n'a pas pour eux ce charme exclusif qui, dans les solitudes, doit remplacer toutes les joies de la société. Il leur manque aussi le sentiment religieux qui élève et ennoblit tous les autres. Ils dépensent en phrases une part précieuse de leurs forces. Nous parlons des Français nos contemporains, tels que les a faits un demi-siècle de révolution ; mais si nous allons au Canada et en Acadie observer des colons d'origine française, qui sont encore les enfants du xvii<sup>e</sup> siècle, nous retrouverons en eux toutes les qualités et les vertus dont nous regrettons l'absence en notre époque.

Au nombre de ces vertus, qui survivent encore, brille la fidélité de cœur à la patrie qui les a délaissés et presque oubliés ; ils y puisent l'énergie nécessaire pour se maintenir en corps vivant de nation, réfractaire à toutes les attaques ouvertes ou déguisées de la domination anglo-saxonne. Peut-être lui doivent-ils cette fécondité prodigieuse

qui leur permet de tenir tête au débordement de l'émigration britannique, en faisant de la procréation d'une nombreuse postérité un acte de patriotisme.

Un sentiment de même ordre ramène au pays natal un grand nombre d'émigrants français, surtout ceux des départements pyrénéens. Il sont partis avec l'ambition de faire fortune, et reviennent, en effet, avec leur petit trésor grossi par une sévère épargne, objet d'émulation pour leurs imitateurs, compensation surabondante du capital emporté au départ. Ce retour est plus facile aux artisans qu'aux cultivateurs, et c'est pourquoi il est plus fréquent dans les populations basques qui envoient à Montévidéo en majorité des ouvriers d'art, tandis que les Alsaciens et les riverains de la Méditerranée sont des cultivateurs que la propriété rurale attache pour toujours à leur patrie adoptive.

L'administration française respecte la liberté des uns et des autres, à l'égal de l'Angleterre, sauf pour le service militaire. Les lois et règlements sur cette matière ont été loyalement inspirés par l'intérêt réel des émigrants, peut-être même avec quelque exagération.

---

## CHAPITRE XXI.

### La Belgique.

La Belgique est un des pays où l'émigration est réclamée par une extrême densité de population. Sur une surface de 29,456 kilomètres carrés, elle contient 4,577,236 habitants, soit 155 habitants par kilomètre carré, plus qu'aucun autre État de l'Europe et du monde peut-être. Cette densité engendre ou entretient le paupérisme. De 1840 à 1850, le nombre des indigents inscrits sur les registres de la charité publique a monté de 401,675 à 901,456, c'est-à-dire qu'il a plus que doublé, tandis que la population croissait à peine d'un vingtième. La moyenne des trois dernières années donnait 1 indigent